

Compte-rendus des événements de la Maison



assurer un avenir décent aux artistes :
Repenser les politiques du travail et de la protection sociale

Forum international

26 NOVEMBRE 2025
09:00 – 12:00 (GMT -5) > SUR ZOOM

Assurer un avenir décent aux artistes : repenser les politiques du travail et de la protection sociale

Assurer un avenir décent aux artistes : repenser les politiques du travail et de la protection sociale

Le **26 novembre 2025**, le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) et la Maison des affaires publiques et internationales ont organisé ce forum international rassemblant des chercheur·euses, des juristes, des syndicats ainsi que des représentant·es des milieux artistiques.

Objectifs :

Dans un contexte de précarité croissante, où de nombreux artistes vivent une instabilité économique chronique, cette initiative visait à dresser un diagnostic complet et à formuler des pistes de réforme pour le Québec. Les objectifs principaux étaient :

- Réfléchir collectivement à l'avenir du travail artistique et à la nécessité de repenser les politiques du travail et de la protection sociale au Québec.
- Comparer les modèles étrangers, notamment européens, afin d'identifier des pistes d'action pour adapter les cadres juridiques et sociaux québécois.
- Ouvrir un dialogue entre chercheur·euses, juristes, syndicats et représentant·es du milieu artistique autour d'une même question : comment garantir des conditions de travail décentes et un filet social efficace pour les artistes ?

Animation : Philippe Barré (Université de Montréal)

Dalia Gesualdi-Fecteau (Université de Montréal)

Panélistes : Lucie Lamarche (Université du Québec à Montréal)

Spécialistes du statut des travailleur·euses des arts en Belgique :

Jean-Gilles Lowies (Observatoire des politiques culturelles Wallonie-Bruxelles), Anne-Catherine Lacroix (Dockers) et Auriane Lamine (UCLouvain)

Spécialistes du régime des intermittents du spectacle en France : Samuel Churin (Coord. des Intermittents et précaires) et Mathieu Grégoire (Université Paris-Nanterre)

Thèmes abordés :

Trois grands axes ont structuré les échanges :

- La reconnaissance du travail artistique comme activité professionnelle : un enjeu central, encore fragilisé par la vision libérale du marché du travail québécois, fondée sur la responsabilité individuelle plutôt que la solidarité.
- Les modèles européens de protection sociale : présentation détaillée du statut du travailleur des arts en Belgique et du régime des intermittents du spectacle en France. Ces systèmes, bien que différents, reconnaissent tous deux la discontinuité de l'emploi artistique comme une réalité structurelle.
- La transposabilité des modèles au Québec : discussion sur la possibilité d'adapter ces cadres au contexte institutionnel et fiscal québécois, marqué par la fragmentation des statuts et une protection sociale limitée pour les travailleur·euses autonomes.

Opinions et messages:

Les panélistes ont insisté sur la nécessité de sortir d'une logique d'exception pour les artistes et de reconnaître leur contribution à l'économie et à la société comme un travail à part entière :

- Lucie Lamarche a souligné l'urgence d'un filet social équitable, notant que les artistes cumulent souvent des « miettes de segments » de protection sociale, sans régime cohérent.
- Les intervenant·es belges ont mis en avant la participation du secteur culturel à l'élaboration de leur statut, rendant le modèle plus légitime et adapté aux réalités du terrain.
- Les intervenant·es français ont rappelé que la force du régime des intermittents repose sur la solidarité interprofessionnelle et sur la reconnaissance de la discontinuité de l'emploi, non sur la valeur culturelle des métiers.
- Les expert·es québécois ont plaidé pour une approche progressive et adaptée au contexte local, favorisant la portabilité des droits et l'universalité des protections.

Points saillants à retenir :

1. Le modèle belge a doublé le nombre de bénéficiaires (environ 11 000) depuis sa réforme de 2022-2023, mais demeure administrativement complexe.
2. Le régime français des intermittents garantit une stabilité de revenu grâce à 507 heures de travail sur 12 mois, mais dépend d'un système de solidarité nationale difficilement transposable.
3. Au Québec, les artistes restent majoritairement des travailleur·euses autonomes exclus des régimes publics, ce qui accentue la précarité et l'inégalité d'accès aux protections sociales.
4. La clé d'une réforme durable repose sur la reconnaissance du caractère discontinu du travail artistique et sur la mise en place de régimes hybrides ou portables entre différents statuts.
5. Le dialogue entre les milieux artistiques, syndicaux et universitaires est essentiel pour concevoir des politiques publiques viables.

Perspectives :

Le forum a permis de dresser un diagnostic clair : les artistes québécois subissent une précarité structurelle qui appelle des solutions collectives et non individuelles. L'étude des modèles belge et français offre des pistes concrètes pour renforcer la protection sociale, sans prétendre à une simple reproduction :

- Ces deux expériences ne peuvent pas être transposées directement au Québec, mais elles constituent des laboratoires d'idées pour penser une meilleure articulation entre liberté créative et sécurité économique. Elles montrent qu'un encadrement public clair, fondé sur la reconnaissance de la discontinuité et sur la solidarité collective, peut institutionnaliser la discontinuité du travail sans pour autant renoncer à la créativité et à l'autonomie des artistes.
- Le forum s'est clos sur la proposition de poursuivre cette réflexion à travers un second rendez-vous prévu au printemps 2026, afin de formuler des recommandations concrètes pour un futur régime de protection sociale adapté aux réalités du travail artistique au Québec.

Écrit par Khadija Oubedda, étudiante à la maîtrise en affaires publiques et internationales
Révision par [Johannes Müller Gomez, postdoctorant](#), Maison des affaires publiques et internationales